

Programme de la Formation

Gestion du temps et des priorités

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Gestion du temps et des priorités

Date(s) : mardi 10 mars 2020 au mercredi 11 mars 2020

Lieu : Ilot formation - Montpellier - CROA Occitanie Place Paul Bec – Les Échelles de la ville 4ème étage à gauche sur la terrasse 34000 Montpellier

CONTEXTE GÉNÉRAL

Aujourd'hui les architectes sont des chefs d'entreprises qui doivent gérer diverses missions dans un contexte concurrentiel ou tout doit aller très vite afin de démontrer sa réactivité. Dans son agence, à son bureau, sur le chantier, avec ses clients, la gestion du temps est devenue fondamentale, elle permet de s'adapter aux nouveaux enjeux et aux exigences de l'environnement économique. Apprendre à gérer son temps et ses priorités permet de prendre du recul par rapport à ses habitudes et à son organisation. Elle permet également la mise en place d'outils de gestion et de planification afin de donner du sens au temps et de gagner en efficacité.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Identifier les outils et bonnes pratiques liés à la gestion du temps

Concentrer son énergie et son temps sur les enjeux stratégiques

Mettre en place un schéma d'organisation conciliant efficacité professionnelle et épanouissement personnel

PRISE EN CHARGE

Comment financer sa formation ?

Les formations ilot formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation :

Vous êtes salariés d'agence libérale, OPCO EP (www.opcoep.fr) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du Plan de formation validé par votre employeur;

Vous êtes architecte Libéral, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'au moins une année complète de cotisations URSSAF.

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

PUBLIC CIBLE

Toute personne désireuse de mieux gérer son temps.

PRÉREQUIS

Si la formation se déroule à distance

1/ Infos techniques

Pour suivre la formation à distance, vous devez disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam (idéal mais pas indispensable) et d'un micro. Vous pouvez également utiliser un casque micro ou des écouteurs de téléphone. Votre connexion internet doit être la plus stable possible pour éviter les coupures intempestives. En cas de débit faible, nous vous recommandons de ne pas utiliser votre webcam. Vous pouvez également suivre la formation depuis un smartphone ou une tablette. Pour cela, vous devez télécharger l'application Zoom pour Android ou pour IOS.

2/ Assistance technique

Si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, contactez-nous au 05 62 86 16 33

3/ Emargement à distance

Pour émarger à distance, vous avez besoin d'un compte Google. Si c'est le cas, merci de nous fournir l'adresse mail vous permettant de vous identifier sur Google. Si vous ne possédez pas de compte, nous vous invitons à le créer avant le démarrage de la formation. Nous précisons qu'il n'est pas utile de créer une adresse Gmail pour ouvrir un compte Google.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Pour les personnes en situation de handicap

En cas de besoins spécifiques, contactez notre **référé handicap** :

Elsa DUCUING

contact@ilotformation.com

05 62 86 16 33

Evaluation de la formation

Au démarrage de la formation, les participants rempliront une feuille d'émargement, preuve de leur présence.

En fin de formation, une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation leur sera délivrée par courrier à l'issue du stage.

Module

Gestion du temps et des priorités

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 10 mars 2020 au mercredi 11 mars 2020, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Ilot formation - Montpellier - CROA Occitanie Place Paul Bec – Les Échelles de la ville 4ème étage à gauche sur la terrasse 34000 Montpellier

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Identifier les outils et bonnes pratiques liés à la gestion du temps

Concentrer son énergie et son temps sur les enjeux stratégiques

Mettre en place un schéma d'organisation conciliant efficacité professionnelle et épanouissement personnel

FORMATEUR(S)

CELHAY Marie-Françoise - Formatrice

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques, de mises en situation et d'échanges d'expériences.

Remise d'un support électronique.

PROGRAMME

Réaliser son auto-diagnostic

Analyser la répartition de son temps
Repérer ses « croque-temps »

Maîtriser l'art d'une organisation efficace

Prendre conscience des prétextes à mal gérer son temps
Aborder le temps en mode de contenu et de sens, plutôt que de manière chronologique
Réduire les éléments chronophages

Mettre le temps au service de ses priorités

Définir ses objectifs professionnels et personnels
Clarifier sa mission et les tâches qui en découlent
Distinguer urgence et importance

Gérer ses priorités avec la matrice d'Eisenhower

Se protéger des autres et de soi-même
Mesurer l'impact des interruptions sur le temps de travail
Optimiser l'utilisation de ses outils (messagerie, agenda, smartphone)
Savoir dire non

Gérer son énergie pour être plus efficace

Comprendre et exploiter sa chronobiologie
Savoir recharger son énergie
Apprendre à « lâcher prise »
Trouver un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie personnelle

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Ilot Formation 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse
05.62.86.16.33 - contact@ilotformation.com

FORMATION : Gestion du temps et des priorités

Module : Gestion du temps et des priorités

Date(s) : mardi 10 mars 2020 au mercredi 11 mars 2020, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Ilot formation - Montpellier - CROA Occitanie Place Paul Bec – Les Échelles de la ville 4ème étage à gauche sur la terrasse 34000 Montpellier

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- (Direction Régionale POLE EMPLOI-Service Production Centralisée)
- (Pôle Emploi- Agence de services Spécialisés 63)
- AFDAS
- AGEFICE
- AGEFOS PME
- AGEFOS PME délégation de l'Aveyron
- Agence Technique Départementale 24
- ANFH Languedoc-Roussillon
- C.A.F
- CCI Formation Gers
- CCI OCCITANIE - CFA DE PERPIGNAN
- CHU Montpellier
- Collectivité territoriale
- Conseil Départemental 66
- Conseil départemental de la Haute Garonne
- CONSTRUCTYS
- Constructys Occitanie
- Département des Alpes Maritimes
- DRAC
- ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE
- ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER
- FIF PL
- Fonds propres
- Gamba Acoustique
- GIE EUROPAC
- JOHNSON CONTROLS FRANCE
- Mairie de Carcassonne
- Mairie de Castres
- Mairie de Lourdes
- Mairie de St Orens de Gameville
- Ministère de la défense
- OPCALIA
- OPCO 2I - 2I PACA CORSE - Bureau de Toulon
- OPCO ATLAS
- OPCO EP (ancien OPCAPEPSS)
- POLE EMPLOI (31) - PRODUCTION CENTRALISEE - SIRET : 13 000 5481 16990
- POLE EMPLOI (34) - AGENCE PRESTAFORM - SIRET 13 000 5481 16990
- POLE EMPLOI BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE - POLE PRESTATIONS FORMATIONS AI
- POLE EMPLOI REUNION - PLATEFORME FORMATION - SIRET 13 000 5481 17568
- Rodez agglomération
- SICOVAL
- Toulouse métropole
- UNIFORMATION
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : Activité principale :

Gérant(e) : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Siret : N° société d'architecture : Effectif dans l'organisme :

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	25,00 € €
	Individuelle	25,00 € €
Module 1 : Gestion du temps et des priorités		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif	500,00 € €
	Tarif jeune inscrit	500,00 € €
	Demandeur d'emploi	500,00 € €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement Carte bancaire Espèces Prélèvement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Conditions et procédure d'inscription

1. L'inscription est définitive dès réception de la convention de formation dûment signée, accompagnée du règlement.
2. Imprimer la convention de formation et l'envoyer avec le règlement complet à l'ordre de « Îlot Formation » à l'adresse suivante :

Îlot Formation - Toulouse

45, rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse
Tél : 05 62 86 16 33

Pour les régions : Occitanie nord (Midi-Pyrénées), Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val-de-Loire, Pays-de-la-Loire, Bretagne, Normandie, Île-de-France, La Réunion et Mayotte

Îlot Formation - Montpellier

CROA Occitanie
Place Paul Bec - 34000 Montpellier
Tél : 04 67 08 26 04

Pour les régions : Occitanie sud (Languedoc-Roussillon), PACA, Corse, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Hauts-de-France, Martinique, Guadeloupe et Guyane

3. Faire la demande de prise en charge à votre fonds de formation (Actaliens, FIFPL, Fafiec, Agefos, etc.) et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et la convention de formation faisant de devis avant le démarrage de la formation. ATTENTION, les formations FeeBat et permis d'aménager ne doivent pas faire l'objet d'une demande préalable de prise en charge.

Conditions d'annulation et de report

1. L'association Îlot Formation se réserve le droit d'ajourner le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette éventualité, aucune indemnité ne sera due par l'association et le règlement sera restitué.
2. Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, il sera facturé au stagiaire 30% du coût du stage.
3. En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité au stagiaire.
4. Dans le cas où un participant est empêché d'assister effectivement à la session à laquelle il est inscrit, son entreprise peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable du centre de formation et sous réserve d'avoir les pré-requis demandés, avant le début du stage

Tarifs et conditions financières

Îlot Formation est un organisme enregistré et référencé sur la plateforme DATADOCK. Nos formations peuvent ainsi être prises en charge par votre OPCA dans le cadre du plan de formation.

Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent l'ensemble de la prestation pédagogique ainsi que les supports et documents remis aux stagiaires.

Tarif plein : 350,00 € net de tva par jour de formation et par stagiaire.

Tarif réduit : 250,00 € net de tva par jour de formation et par stagiaire inscrit depuis moins de trois ans au conseil de l'ordre des architectes.

Tarif spécifique pour les demandeurs d'emploi, nous contacter.

Tarif adhésion annuelle* à l'association : 25,00 €

*Année civile

Comment financer sa formation ?

Les formations îlot formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de la formation.

1. Vous êtes salarié d'agence libérale

Actaliens (www.actaliens.com) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du Plan de formation validé par votre employeur.

2. Vous êtes architecte libéral

Le FIFPL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Vous devez justifier d'au moins une année complète de cotisations à l'URSSAF.

3. Vous êtes dirigeant d'agence

Depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour vos dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le site www.impot.gouv.fr. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

4. Vous êtes demandeur d'emploi

Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation et sa pertinence doivent être validés par le conseiller Pôle emploi. La demande de cette aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Informatique et libertés - RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer différents renseignements pratiques (convention de formation, convocation, attestation de formation, facture...) ainsi que la newsletter de l'Îlot Formation vous informant de la programmation de ses formations chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par l'Îlot Formation pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

L'Îlot Formation est la seule propriétaire des informations recueillies via son site internet ou via les bulletins d'inscription.

L'Îlot Formation s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer vos informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, l'Îlot Formation s'engage à conserver toutes vos données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible aux équipes de l'Îlot Formation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en nous adressant un courrier.